

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 300

Artikel: Du haut en bas de l'échelle fiscale
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028445>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Du haut en bas de l'échelle fiscale

Parallèlement aux questions budgétaires, les problèmes fiscaux vont, à n'en pas douter, devenir d'une brûlante actualité. Alors que restent pendants les projets de réforme socialistes et indépendants, une comparaison internationale s'im-

pose qui fournira les points de repère nécessaires dans un débat complexe. L'OCDE a confronté dernièrement les charges fiscales dans douze Etats membres.

CHARGES FISCALES EN POUR-CENT DU PRODUIT NATIONAL
(ensemble de la production des biens et des services)

	Impôts directs (Rang)	Impôts indirects (Rang)	Contributions sociales (Rang)	Total
1. Danemark	21,2 (1)	19,0 (1)	3,8 (12)	44,0
2. Pays-Bas	14,4 (4)	12,8 (10)	15,0 (1)	42,2
3. Suède	19,6 (2)	14,7 (7)	7,5 (8)	41,8
4. Norvège	12,2 (6)	18,6 (2)	10,7 (5)	41,5
5. Autriche	9,6 (11)	17,5 (3)	9,7 (7)	36,8
6. Grande-Bretagne	14,6 (3)	16,1 (4)	5,0 (11)	35,7
7. France	5,7 (13)	15,0 (6)	14,9 (2)	35,6
8. Belgique	11,6 (8)	13,1 (9)	10,5 (6)	35,2
9. République fédérale d'Allemagne	10,8 (9)	12,0 (11)	11,7 (3)	34,5
10. Canada	14,2 (5)	15,4 (5)	2,6 (13)	32,2
11. Italie	5,8 (12)	13,4 (8)	11,7 (3)	30,9
12. Etats-Unis	12,2 (6)	9,9 (12)	5,7 (9)	27,8

A noter : la Suisse figurerait parmi les pays où l'imposition directe (revenus, fortune, bénéfices et successions) serait la plus faible (si l'on tablait sur le taux d'imposition des revenus élevés, la Suisse viendrait en tout dernier lieu...) en moyenne.

La diversité des prestations sociales n'explique qu'en partie les écarts marqués que révèle la statistique quant au poids des contributions so-

ciales. Les montants relativement faibles perçus au Canada et aux Etats-Unis reflètent un développement assez peu poussé des assurances obligatoires vieillesse et maladie. En revanche, si ces pourcentages sont relativement bas en Suède, au Danemark et en Grande-Bretagne, c'est parce que la sécurité sociale est financée en grande partie par le biais de l'impôt.

ANNEXE DE L'EDITORIAL

Médecine et économie

Tenter de discerner l'avenir de la médecine, c'est aussi s'interroger sur les étapes franchies ! C'est à quoi s'attachait Pierre Gilliland devant les participants aux cinquièmes rencontres de l'Institut de

la vie à Genève, au milieu du mois de décembre passé. Le résumé du directeur de l'Office de statistique de l'Etat de Vaud mérite la citation pour la démystification de la jeune science médicale qu'il opère en quelques lignes :

« Le mythe de l'âge d'or est tenace. La peste de 1348-49, dont on a pu reconstituer les étapes, a

enlevé par vagues le tiers de la population d'Europe. Même en temps de paix et en l'absence de famine, la mort est une compagne tellement familière que la résignation est générale. L'espérance de vie oscille autour de 35 ans. A certaines époques, un enfant sur deux n'atteint pas un an d'existence. La médecine apporte alors réconfort et consolation. Elle est pratiquement inefficace.

» En 1798, Jenner vaccine un enfant. Si les effets sur le plan médical sont faibles, cette date marque un pas décisif dans la lutte contre la maladie, par un moyen intellectuellement maîtrisé. C'est en 1798 aussi que paraît l'« Essai sur le principe de population », de Malthus. Au « banquet de la vie », il y a des indésirables, écrit-il. La faim et la mort, instruments certes cruels pour ce théologien qui réclame, entre autres, l'abrogation de la loi d'assistance aux pauvres pour préserver la survie des nantis, contribuent à un équilibre et préviennent des maux pires pour l'avenir. » Ce sont des découvertes et des progrès en matière d'alimentation (maïs, pommes de terre, méthodes de culture), et d'hygiène qui ont d'abord amélioré la résistance des individus. Puis les progrès économiques, l'extension des mesures sociales, démentent les sombres prédictions malthusiennes, malgré les vicissitudes de l'industrialisation et de l'urbanisation du XIXe siècle.

» Il y a un siècle, dans notre pays, l'hôpital commençait à peine de sortir du rôle d'asile pour pauvres et mourants. On peut même lire dans le recueil des lois d'un de nos cantons, en 1867, que les hôpitaux n'étaient pas destinés aux malades ! » L'effet des progrès de la médecine est donc tardif dans l'histoire de l'humanité. La médecine a amélioré un processus en cours, mais ne l'a pas provoqué.

» Ainsi, pour la Suisse, la durée moyenne de vie, de 50 ans au début du XXe siècle, inférieure à 65 ans, sexes réunis, au début de la Deuxième Guerre mondiale, atteint actuellement environ 70 ans pour les hommes et 76 ans pour les femmes.

» On vient de célébrer le 150e anniversaire de